



SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET RECRUTEMENT D'UN CABINET OU BUREAU D'ETUDES NATIONAL

ELABORATION DU PLAN D'URBANISME DIRECTEUR DE LA COMMUNE URBAINE AMBANJA, REGION DIANA

Crédit IDA PPA 63150

AMI N° 081/2022/PIC2.2

Date de lancement : 07 janvier 2022

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre du Projet Pôles Intégrés de Croissance et Corridors (PIC2). Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre du contrat de consultance en objet.
2. La mission consiste à doter la Commune Urbaine d'Ambanja d'un outil de planification et de gestion urbaine qui comprendra divers plans directeurs sectoriels permettant de répondre aux besoins actuels et futurs de ses habitants dans le respect des équilibres nécessaires au développement économique et social et tenant compte de paramètres liés aux effets du changement climatique.
3. Le Projet PIC invite les cabinets intéressés et admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Le dossier de manifestation d'intérêt doit comprendre :
 - Une lettre de manifestation d'intérêt,
 - Un dossier comprenant les documents/informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services : brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues et expériences dans des conditions semblables [au cours des trois (03) dernières années] incluant les sources de financement, le montant ainsi que l'objet des prestations, etc...
4. Un cabinet sera choisi selon la méthode de sélection basée sur la qualification des consultants (SQC) en accord avec les procédures de la Banque Mondiale définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que les Services de Consultants et Services de Consultants » de juillet 2016 révisé en août 2018.
5. Des Termes de Référence de la mission peuvent être consultés sur le site www.pic.mg sans engager le Projet PIC2 ni sur la forme ni sur le contenu. Les candidats sont invités à bien lire le profil de cabinet recherché.
6. Les cabinets intéressés doivent envoyer leur dossier de manifestation d'intérêt au plus tard le 20 janvier 2022 à 16 heures (heure locale) à l'adresse :

COORDINATION NATIONALE DU PROJET POLES INTEGRES DE CROISSANCE (PIC)

Immeuble ex-Maison de la Réunion - 2ème Etage –Isoraka

101 - ANTANANARIVO MADAGASCAR

E-mail : procurement@pic.mg avec copie à pic@moov.mg ;

et portant la mention obligatoire « AMI N° 081/2022/PIC22 Elaboration du plan d'urbanisme directeur de la Commune Urbaine Ambanja, Région Diana ».